

ANNEXE 1 : PRESENTATION DU PARCOURS CIVIQUE

Par le vote de la délibération 106 le 15 janvier 2016, le Congrès de la Nouvelle Calédonie a institué un parcours civique pour tous les élèves calédoniens. Le Préambule de la délibération stipule que « Elle (L'Ecole calédonienne) encourage en son sein la pratique de la citoyenneté, afin d'initier les enfants aux débats démocratiques et de les inciter à s'engager au service du bien commun. Elle se propose en conséquence de former tous les jeunes pour les aider à devenir des citoyens responsables et épanouis tant sur le plan personnel, professionnel que civique et social, notamment à travers la mise en œuvre d'un parcours civique qui s'appuie sur les ressources offertes par l'Ecole. Cette ambition se traduit par la reconnaissance de droits concrets au bénéfice des élèves leur permettant l'exercice de la citoyenneté dans les établissements, mais également, par réciprocité, par une obligation de respect des personnes et des biens. »

Ainsi « L'Ecole de la Nouvelle-Calédonie, enrichie des cultures du pays, forme, à tous niveaux, aux valeurs et aux pratiques de la citoyenneté afin de favoriser le développement du vivre ensemble dans l'esprit de l'accord de Nouméa. La Nouvelle Calédonie institue un parcours civique tout au long de l'instruction obligatoire, fondé sur le socle commun qui structure les programmes d'enseignement. A ce titre, l'Ecole calédonienne participe à la création d'un service civique calédonien ouvert à tous ».

Par suite, le parcours civique s'appuie sur les programmes scolaires et tout particulièrement sur l'enseignement moral et civique qui « doit transmettre le socle de valeurs communes : la dignité, la liberté, l'égalité, la solidarité, la laïcité, l'esprit de justice, le respect de la personne, l'égalité entre les femmes et les hommes, la tolérance et l'absence de toute forme de discrimination. Il doit développer le sens moral et l'esprit critique et permettre à l'élève d'apprendre à adopter un comportement réfléchi. Il prépare à l'exercice de la citoyenneté et sensibilise à la responsabilité individuelle et collective ».

En Nouvelle-Calédonie, le parcours civique se décline en quatre éducations :

- ② **éducation morale et civique et éducation à la défense,**
- ② **éducation à la santé,**
- ② **éducation au développement durable,**
- ② **éducation aux médias et à l'information**

Ces éducations s'articulent autour du domaine 3 du socle commun de compétences, cultures et de valeurs et de ses quatre dimensions :

- ② **la sensibilité,**
- ② **la règle et le droit,**
- ② **réflexion et discernement et responsabilité,**
- ② **le sens de l'engagement.**

Il concerne donc tous les enseignants de toutes les disciplines et s'inscrit pleinement dans le thème d'EPI « parcours civique et citoyenneté » qui est obligatoire pour tous les élèves dans la réforme du collège contextualisée à la Nouvelle-Calédonie applicable dès la rentrée 2018.

ANNEXE 1 : PRESENTATION DU PARCOURS CIVIQUE

